

Foire Aux Questions pour les institutions d'accueil

1. Est-ce que le programme GROW France est ouvert à toutes les disciplines ?

Oui, le programme est ouvert à toutes les disciplines.

1. Est-ce que tous les laboratoires de recherche en France peuvent participer à ce programme ?

Les candidats sont libres de choisir le laboratoire d'accueil qu'ils souhaitent. Les laboratoires peuvent manifester leur intérêt à accueillir un doctorant en s'inscrivant sur la page suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/grow-france-2014> (login : grow ; mot de passe : appel2014)

2. Quel est le financement proposé par ce programme ?

Le financement provient de deux sources :

- La NSF accorde 5 000 \$ au candidat retenu afin qu'il paie le trajet et son installation en France (cf. <http://www.nsf.gov/pubs/2014/nsf14005/nsf14005.jsp>).
- Le laboratoire d'accueil s'engage sur un financement entre 400 € et 1700 € par mois.

3. Combien de temps le boursier NSF peut-il séjourner en France ?

Le séjour est de 3 mois minimum et 12 mois maximum. Il peut être réalisé en une ou plusieurs fois.

4. Quel est le statut des doctorants de la NSF durant leur séjour en France ?

Les doctorants de la NSF peuvent avoir l'un des deux statuts suivants :

- *On tenure* : le doctorant continue de percevoir sa bourse NSF durant son séjour.
- *On reserve* : le doctorant interrompt sa bourse durant son séjour.

5. Quels moyens le laboratoire doit offrir pour travailler ?

Le laboratoire doit s'engager à financer le séjour du doctorant entre 400 € et 1700 € par mois. Le montant peut varier notamment en fonction du statut du candidat (cf. question 4). Cet engagement financier peut prendre plusieurs formes :

- frais de subsistance
- logement
- frais de laboratoire (équipements, consommables, déplacements sur le terrain, participation à des colloques, conférences...).

6. Est-ce que la contribution du laboratoire d'accueil peut être « en nature » (location du logement...) ?

Le laboratoire peut verser une partie de la contribution en nature (logement gratuit par exemple). Il est nécessaire de chiffrer cette contribution pour estimer la contribution totale du laboratoire.

7. Comment le laboratoire peut-il verser la gratification au boursier accueilli ?

La décision est laissée à la discrétion du laboratoire, elle doit toutefois comprendre une partie en argent.

8. Est-ce que l'argent est versé directement au doctorant ou est-ce qu'il doit être versé à la NSF ?

L'argent est versé directement au doctorant.

9. Est-ce que le doctorant a besoin d'un visa pour entrer sur le territoire ?

Le visa n'est nécessaire que pour des séjours supérieurs à 3 mois.

10. Quel type de visa choisir ?

Deux types de visas sont possibles : "Student Long Stay Visa" liés au statut d'étudiant et le "Scientific Long Stay Visa" (visa scientifique) pour les chercheurs-visiteurs. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter ces deux pages :

- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56284/accueil-en-france-des-scientifiques-etrangers.html>
- <http://ambafrance-us.org/spip.php?rubrique102>